

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La santé et la sécurité des travailleurs... une matière sujette à risques pour l'employeur...

Où en êtes-vous dans l'application quotidienne des exigences légales ?

Avez-vous identifié les risques présents dans votre entreprise ?

Avez-vous sensibilisé votre personnel aux règles de sécurité ?

Avez-vous rédigé le document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels ?

Neuf fois sur dix, la responsabilité de l'employeur est recherchée et mise en cause en cas de survenance d'un accident.

La tenue du document d'évaluation et de prévention des risques professionnels est obligatoire pour toutes les entreprises qui emploient du personnel, ainsi que sa mise à jour annuelle.

Prix : à partir de 200 € HT

Cabinet Morel Sinico

121 Avenue Jean Jaurès 84700 SORGUES

Tel : 04 90 83 05 62 Fax : 04 90 83 48 95

www.morelsinico.fr

